



Info parents

Lévis, le 29 octobre 2025

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre l'info-parents du mois de novembre. C'est un regard sur le déroulement de chaque mois. Vous y retrouverez les informations importantes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

Bulletins

Communications prescrites par le MEES aux parents et à l'élève

- L'année scolaire 2025-2026 sera divisée en trois étapes, avec la pondération suivante: 20 % pour la première, 20 % pour la deuxième et 60 % pour la troisième.

Étape 1 : 27 août – 3 novembre (45 jours)

Les bulletins seront accessibles dans Mozaik dans la semaine du 10 novembre. Rencontres individuelles avec les parents pour tous les élèves.

Étape 2 : 4 novembre – 23 février (63 jours)

Les bulletins seront accessibles dans Mozaik dans la semaine du 9 mars. Rencontres avec les parents selon les besoins.

Étape 3 : 24 février – 22 juin (72 jours)

Les bulletins seront accessibles dans Mozaik (ClicÉcole) dans la semaine du 22 juin 2026.

Normes et modalités 2025-2026

Vous trouverez le document des normes et modalités 2025-2026 en pièce jointe. Ce document vous permet de vous informer du moment de l'évaluation des compétences ainsi que le pourcentage accordé.

Journée pédagogique novembre

Les prochaines journées pédagogiques selon le calendrier scolaire seront **le vendredi 14 novembre et le lundi 17 novembre**.

Rencontre du conseil d'établissement

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le **lundi 24 novembre à 19h**.

Facturation du matériel didactique

Les factures ne seront pas toutes déposées au même moment. Nous avons déjà commencé à les faire. **Vous pourrez payer en 1 ou 2 versements, soit à la fin novembre et la seconde partie fin janvier 2026.** Cependant, prenez note que le montant des activités parascolaires (pour les élèves inscrits) qui est sur cette même facture doit être acquitté si vous souhaitez inscrire votre enfant à une autre activité.

- ❖ Prenez note que le système-école envoie la facture au parent ayant l'adresse principale au dossier de l'enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Politique alimentaire - boîte à lunch et collation (Rappel)

Voici la politique alimentaire qui a été adoptée à la rencontre du conseil d'établissement du 18 mai 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la Politique-cadre pour un virage santé à l'école indique que l'école doit « s'assurer que [son] offre alimentaire (...) favorise l'adoption de saines habitudes alimentaires » ;

CONSIDÉRANT QUE l'école est responsable d'assurer des contextes de repas agréables et favorables à la saine alimentation ;

CONSIDÉRANT QUE les parents sont responsables de l'alimentation de leur enfant en ce qui concerne les aliments donnés dans la boîte à lunch ou les collations ;

CONSIDÉRANT QU'imposer des restrictions quant aux aliments offerts par le parent limite la variété d'aliments et peut devenir une pratique stigmatisante, notamment pour les familles défavorisées ;

CONSIDÉRANT QUE retirer des aliments de la boîte à lunch des enfants ou forcer à manger certains aliments ou à manger au-delà de la faim peut être nuisible à la reconnaissance des signaux de faim et de satiété et contribuer à long terme à une relation problématique avec la nourriture ;

CONSIDÉRANT QUE le respect des responsabilités de chacun permet le maintien de relations positives entre les intervenants scolaires, les parents et les enfants.

Cette politique clarifie que les parents sont responsables des aliments qui se retrouvent dans la boîte à lunch. Néanmoins, il s'avère important de conserver un équilibre entre les aliments sains et les aliments à teneur élevée en sucre.

Seuls les aliments à base d'arachides ou de noix sont à proscrire, à cause des allergies sévères qu'ils peuvent causer. Aussi, nous refusons que les enfants échangent leur repas, breuvage ou dessert pour les mêmes raisons de sécurité.

Collations et dîner fournis par l'école

L'école fournit des collations aux élèves qui ont perdu leur boîte à lunch, que leur collation ait éclatée dans le sac ou toute autre raison. Elles sont pour DÉPANNER, nous ne pouvons fournir des collations tous les jours aux élèves et c'est le même principe pour les dîners, nous en avons pour dépanner un enfant qui échappe son lunch ou qui oublie sa boîte à lunch et que le parent ne peut se déplacer. Cependant, le lunch est chargé sur l'état de compte du SDG.

Élève avec une fréquentation au besoin au SDG

Pour les élèves qui fréquentent le SDG au besoin LE MIDI, il est primordial d'aviser le service de garde quand votre enfant dine à l'école par téléphone ou par courriel. C'est vraiment une question de sécurité. Le nom de l'enfant doit apparaître sur les feuilles du matin remis au personnel. Par conséquent, on évite d'apporter les boîtes à lunch sans avoir préalablement avisé.

Déclarations d'absence-retard-départ dans ClicÉcole

Toutes les absences, les retards ainsi que les départs doivent être inscrits dans l'application. Nous vous rappelons qu'elle sert seulement à nous aviser et pour la sécurité de votre enfant. Si vous souhaitez que votre enfant soit prêt pour un rendez-vous, veuillez-vous présenter à l'avance pour que l'on fasse préparer votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Un joyeux Halloween et un bel automne à tous !



A handwritten signature in blue ink, reading "Steve Morneau".

Steve Morneau, directeur

Mission : Chaque élève, un potentiel à développer

Vision : Une équipe bienveillante pour la réussite

Valeurs : Respect, persévérance et bienveillance
